

## COMMUNE DE WATTWILLER

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WATTWILLER DE LA SEANCE DU 28 MARS 2013

*Sous la présidence de Monsieur Jacques MULLER, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h.

Présents : MM., Noëlle TITTEL, Claude BURGER, Pierre TETTAMANZI,  
Bernard WETTERER, Pierre BARMES, adjoints  
Olivier ROGEON, Anne SCHMITT, Régine JUTKOWIAK,  
Eric GIGNET, Anne BRIAND, Jean-Claude PELKA,  
Marie-Roselyne MULLER

Absent excusé et non représenté : 0

Absents non excusés : Jean-Pierre JOSTE, Thomas SCHAAD

Ont donné procuration : Hubert MENET donne procuration à Jean-Claude PELKA  
Claudine POUPELLE donne procuration à Claude BURGER  
Jean-Joseph FELTZ donne procuration à Eric GIGNET  
Albert SCHROEDER donne procuration à Noëlle TITTEL

Auditeur présent : 1

Secrétaires de séance : Gérard KERN et Ludovic MARINONI

#### Ordre du jour :

1. - Approbation du procès-verbal de la séance du 20.12.2012 et du 08.02.2013
2. - Approbation du compte administratif de la Commune - Exercice 2012
3. - Approbation du compte de gestion de la Commune - Exercice 2012
4. - Affectation du résultat 2012 de la Commune
5. - Centre Communal d'Action Sociale - Approbation du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat 2012
6. - Approbation du Budget Primitif Commune 2013
  - a) Approbation du document budgétaire
  - b) Reconduction régime indemnitaire et prime de fin d'année du personnel communal
  - c) Approbation du tableau de subventions
  - d) fixation des taux d'imposition des taxes locales
7. - Approbation du Budget Primitif du CCAS - Exercice 2013
8. - Prévisions forestières 2013
9. - Quartier Innovant - Désignation des représentants de la Commune au jury de concours
10. - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges - Désignation d'un suppléant
11. - Affaire de personnel - Autorisation d'ester en justice
12. - Enquête publique rue de Hartmannswiller et rue des Bois  
- Déclassement définitif des tronçons de voie publique soumis à enquête
13. - Lot de chasse n°2 - Agrément d'un nouveau permissionnaire
14. - Cession de terrains à l'Etat sur le site de l'Hartmannswillerkopf - Validation de l'emprise définitive à céder
15. - Location logement 7, rue des Ecoles
16. - Soutien aux énergies renouvelables
  - a) Adaptation de la délibération initiale
  - b) Validation de dossiers en cours
17. - Communications
18. - Divers

**POINT 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20.12.2012 et du 8.2.2013**

Les procès-verbaux des réunions du 20 décembre 2012 et du 8 février 2013 sont adoptés à l'unanimité.

**POINT 2 - Approbation du compte administratif de la Commune - Exercice 2012**

M. Claude BURGER, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2012, qui se récapitule comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b><u>1 803 059.52 €</u></b>
Dépenses de fonctionnement	993 377.22 €
Dépenses d'investissement	809 682.30 €
<b>RECETTES</b>	<b><u>2 237 713.44 €</u></b>
Recettes de fonctionnement	1 455 789.92 €
Recettes d'investissement	781 923.52€
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b><u>434 653.92 €</u></b>

La section d'investissement présente un déficit de 27 758,78 € ; de plus, l'état des restes à réaliser à reprendre au budget 2013 affiche un déficit de 386 800,- € résultant de nombreuses opérations engagées mais non exécutées à la clôture de l'exercice, et il y a lieu de prévoir une affectation d'un montant total de 414 558,78 € à titre de besoin de financement, prélevé sur l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Claude BURGER, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. Jacques MULLER, Maire (*qui ne participe pas au vote*) après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives successives de l'exercice considéré, à l'unanimité,

- lui donne acte de la présentation faite au compte administratif
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser s'élevant à :
 

Dépenses d'investissement	=	2 114 000,- €
Recettes d'investissement	=	1 727 200,- €
- arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus
- approuve ledit compte de l'exercice 2012.

**POINT 3 - Approbation du compte de gestion de la Commune - Exercice 2012**

M. Claude BURGER donne connaissance des résultats du compte de gestion 2012 présenté par M. le Trésorier de CERNAY, parallèlement au compte administratif de la commune, et qui laisse apparaître les chiffres ci-après :

- Section de fonctionnement	Excédent de clôture de	462 412,70 €
- Section d'investissement	Déficit de clôture de	27 758,78 €

Il en résulte un excédent global de 434 653,92 € qui correspond au résultat de clôture du compte administratif adopté par l'assemblée au point précédent.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2012 présenté par M. le Trésorier de CERNAY et autorise le maire de contresigner la page de clôture du document comptable.**

**POINT 4 - Affectation du résultat 2012 de la Commune**

**Considérant** le compte administratif de l'exercice 2012

**Considérant** le compte de gestion présenté par M. le Trésorier de Cernay

**Considérant** le besoin de financement en section investissement

**Considérant** le montant des restes à réaliser de l'exercice 2012

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 462 412,70 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

-Résultat de l'exercice	323 933,34 €
-Résultats antérieurs reportés	138 479,36 €
-Résultat global à affecter	462 412,70 €

**SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE**

Solde d'exécution	- 27 758,78 €
-------------------	---------------

**SOLDE DES RESTES à REALISER**

<b>D'INVESTISSEMENT</b>	- 386 800,00 €
-------------------------	----------------

**DETAIL DE L'AFFECTION**

Affectation au compte 1068 en investissement	414 558,78 €
Report en fonctionnement Article R002	47 853,92 €

**POINT 5 - Centre Communal d'Action Sociale - Approbation du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat 2012**

Le Maire présente le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2012, approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 février 2013 et qui se récapitule comme suit :

DEPENSES	5 576,54 €
RECETTES	12 882,92 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>7 306,38 €</b>

Les élus prennent acte :

- que le compte de gestion de M. le Trésorier laisse apparaître un excédent de clôture du même montant
- qu'en l'absence de section d'investissement, il convient de reporter l'intégralité de l'excédent au report en fonctionnement de l'exercice 2013, article 002

Les conseillers municipaux, membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, ratifient le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat 2012 comme indiqué ci-dessus susdit.

**POINT 6 - Approbation du Budget Primitif Commune 2013**

**a) Approbation du document budgétaire**

Monsieur Claude BURGER fait une présentation détaillée du projet de Budget Primitif 2013, analysé en séance de commissions réunies du 21 mars 2013 et dont un exemplaire a été remis à chacun des élus, et qui s'établit comme suit :

<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>3 910 661,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 366 903,00 €
Dépenses réelles	1 034 550,00 €
Versement à la section Investissement	332 353,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 543 758,00 €
Dépenses réelles	402 000,00 €
Solde d'investissement reporté	27 758,00 €
Restes à réaliser 2012	2 114 000,00 €

<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>3 910 661,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 366 903,00 €
Recettes réelles	1 319 050,00 €
Excédent reporté	47 853,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 543 758,00 €
Recettes réelles	69 647,00 €
Affectation résultat	414 558,00 €
Virement de la section Fonctionnement	332 353,00 €
Restes à réaliser 2012	1 727 200,00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, 15 voix pour et 2 abstentions (Eric GIGNET et Jean-Joseph FELTZ) approuve le Budget Primitif 2013 comme indiqué ci-dessus.**

### **b) Reconduction régime indemnitaire et prime de fin d'année en faveur du personnel communal**

Les indemnités complémentaires aux rémunérations statutaires du personnel communal sont régies par la délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2004 prise en vertu des décrets n° 2002-60 et suivants du 14 janvier 2002 ainsi que leurs différents textes d'application portant notamment modification du régime indemnitaire institué en 1992 en faveur des fonctionnaires territoriaux.

Les dispositions générales arrêtées par l'assemblée communale en 2002 n'ont pas subi de modification depuis cette date et il est proposé de reconduire le dispositif en vigueur qui se récapitule comme suit :

#### **I – REGIME INDEMNITAIRE**

- 1) L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.)  
Coefficient multiplicateur arrêté = 3 (concerne 1 agent : attaché territorial)
- 2) L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)  
Coefficient multiplicateur arrêté = 6 (concerne tous les autres agents stagiaires, titulaires et non-titulaire)

Les primes résultant du régime indemnitaire sont versées mensuellement sur décision du maire et sont alignées sur la position statutaire de chacun des agents concernés (emploi à temps partiel, emploi à temps non complet, etc...) ; une décision complémentaire est prise en décembre pour confirmer la prime individuelle annuelle ou la modifier en fonction de circonstances particulières liées à l'emploi.

#### **II – PRIME DE FIN D'ANNEE**

La prime de fin d'année, résultant des dispositions de loi n° 84.53 du 26.1.1984 relative aux droits acquis collectivement, est versée à l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non-titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels, avec le traitement du mois de novembre ou avec le dernier traitement pour le personnel cessant ses fonctions en cours d'année.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du régime indemnitaire et de la prime de fin d'année en faveur du personnel communal selon les dispositions actuellement en vigueur et charge le maire de l'établissement des arrêtés portant attribution des primes respectives aux agents concernés pour l'année 2013.**

### **c) Approbation du tableau des subventions**

M. Olivier ROGEON, CMD en charge des associations, donne lecture des propositions de subventions 2013 élaborées en commission des finances et dont un exemplaire est remis à chaque élu.

Ces propositions s'établissent comme suit :

- subvention C.C.A.S. ....	4 400,-€
- subvention aux sociétés locales et à divers organismes .....	38 000,-€
	-----
	<b>42 400,-€</b>

Il fournit des explications sur les propositions de subventions faites par la commission des finances dans les différents domaines d'intervention de la commune et indique que tableau de subvention laisse apparaître pour le moment plusieurs lignes de subvention sans affectation précise, que le Conseil Municipal attribuera en cours d'année en fonction des projets ou demandes présentés à la municipalité.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant total des subventions 2013 qui s'élève à 42 400,-€ et autorise le maire à établir les mandats correspondants aux organismes et associations bénéficiaires figurant au tableau annexé au Budget Primitif.**

#### **d) Fixation des taux d'imposition des taxes locales**

M. le Maire indique que le budget primitif 2013 prévoit une somme de 367 920,- € (hors compensations et autres fonds particuliers de l'Etat) au titre des impositions nécessaires à mettre en recouvrement pour l'année 2013 et donne les informations sur l'évolution des bases d'imposition et les modalités de détermination des taxes locales.

Il rappelle les modifications fiscales introduites pour l'exercice 2013 suite à la création de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

La nouvelle communauté de communes a repris, dans la mesure du possible les anciens taux de la CCPT. Cette proposition, pour être neutre au niveau des contribuables, suppose une baisse des taux communaux des communes de l'ex-CCCE de respectivement 1,88 points pour la taxe d'habitation et de 2,26 points pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le respect de la règle de lien entre les taux conduit la commune de Wattwiller à diminuer son taux de 17,79 points.

La perte de produit fiscal correspondante sera compensée par le versement d'une attribution de compensation par la Communauté de Communes permettant de maintenir le niveau de ressources de la Commune.

Après avoir fourni les explications sur les choix avancés par la commission des finances, il propose de modifier les taux d'imposition pour 2013 comme suit :

	<b>Taux pratiq<u>u</u>é en 2012</b>	<b>Variation principe Neutralité fiscale</b>	<b>Taux proposés 2013</b>	Variation proposée
<b>Taxe d'habitation</b>	8,82 %	- 1,88 pts	6,94%	-
<b>Taxe foncière propriétés bâties</b>	13,03 %	- 2,26 pts	10,77%	-
<b>Taxe foncière propriétés non bâties</b>	83,45 %	- 17,79 pts	65,66%	-

Le Conseil Municipal, 15 voix pour et 2 abstentions (Eric GIGNET et Jean-Joseph FELTZ) approuve les nouveaux taux de la fiscalité locale applicable pour l'année 2013.

### **POINT 7 - Approbation du Budget Primitif du CCAS - Exercice 2013**

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale s'est réuni le 12 février 2013 pour arrêter les propositions du budget 2013.

M. le Maire, président du Conseil d'Administration dresse le détail des dépenses budgétaires envisagées et précise que la subvention communale, qui assure en grande partie la couverture financière du CCAS, a été fixée à 4 400,- €.

Au regard de cette indication, les propositions pour 2013 portent sur les chiffres suivants :

DEPENSES .....	<b>11 906,38 €</b>
RECETTES .....	<b>11 906,38 €</b>

Elle donne également connaissance des propositions de subventions à attribuer par le CCAS, d'un montant de 2 300,- € dans le cadre de ses actions de solidarité locale :

- Association d'aide aux personnes âgées (APAMAD-APALIB)	1 700,-€
- Association « Les Restos du Cœur »	500,-€
- Banque alimentaire du Haut-Rhin	500,-€

**Après délibération, les conseillers municipaux, membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,**

- **approuvent le projet de budget 2013 comme indiqué ci-dessus**
- **approuvent les subventions aux organismes indiqués ci-dessus, d'un montant global de 2700,- € et charge le maire, président du Conseil d'Administration du CCAS, du mandatement.**

\*\*\*\*\*

*Le Maire propose une interruption de séance à 22h15 afin de laisser la parole aux auditeurs. Reprise de la séance à 22h20.*

\*\*\*\*\*

### **POINT 8 - Prévisions forestières 2013**

*Point présenté par Pierre TETTAMANZI*

L'état de prévisions des coupes de bois pour 2013 proposé par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS prévoit un volume global de 2.550 m3 réparti comme suit :

- bois façonné	
dans les parcelles 1, 4, 21, 22, 26, 28 et 36, soit	2079 m3
- bois sur pied	
dans les parcelles 23 et 25	471 m3

avec une recette brute escomptée de l'ordre de 90 520,- €. Il convient d'afficher une certaine prudence avec les chiffres annoncés et de prendre en considération le décalage entre le paiement des travaux d'exploitation et le règlement du bois par les acquéreurs qui peut occasionner un déséquilibre financier si les opérations sont effectuées en fin d'année.

Au regard de ce qui précède, la Commission « ENVIRONNEMENT » propose d'engager le programme sur la base des volumes de coupes proposés par l'ONF en prenant en compte les recettes effectives susceptibles d'être encaissées sur l'exercice à venir, le produit de la vente pour certaines parcelles entamées à l'automne 2013 étant répercuté sur l'exercice suivant 2014.

Par conséquent, il en résulte la projection financière suivante :

**a) Prévisions effectives des coupes**

Recette prévisionnelle brute escomptée	<b>86 000,- €</b>
Frais d'exploitation – (frais de personnel et débardage)	47 800,- €
Honoraires de l'O.N.F.	5 124,- €
Autres frais	2 450,- €
<b>Total</b>	<b>55 374,- €</b>
<b>Recette nette prévisible</b>	<b>30 626,- €</b>

**b) Travaux d'entretien et de régénération en forêt**

Les travaux d'entretien et de régénération proposés par l'O.N.F. auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre de l'office s'élèvent à **17 854,00 € H.T.**

Il convient de préciser que ces indications chiffrées ne tiennent pas compte du produit de la chasse portant sur la surface forestière et qui sont intégrés dans la balance au moment de l'établissement du bilan global de la forêt.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Bernard WETTERER) approuve les prévisions forestières pour 2013.

**POINT 9 - Quartier Innovant - Désignation des représentants de la Commune au jury de concours**

Par délibération en date du 19 mai 2011, la composition du comité de pilotage du projet de Quartier innovant a été déterminée.

Après la consultation de plusieurs opérateurs, il a été décidé lors du conseil municipal du 8 février 2013 d'attribuer la réalisation de l'opération à MULHOUSE HABITAT.

Le Conseil municipal est à présent amené à désigner deux représentants composant le jury de concours de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les élus suivants pour figurer dans ce jury de concours :

- Monsieur Jacques MULLER, Maire
- Madame Anne SCHMITT, Conseillère municipale déléguée

**POINT 10 - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges - Désignation d'un suppléant**

Le comité syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges réuni le 19 novembre 2012 a modifié les statuts du Syndicat Mixte pour que chaque collectivité adhérente au syndicat mixte puisse désigner un suppléant qui pourra remplacer l' élu titulaire délégué au Parc en cas d'empêchement de ce dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Claude PELKA suppléant du délégué titulaire Monsieur Eric GIGNET.



**POINT 11 - Affaire de personnel - Autorisation d'ester en justice**

Par envoi du 7 août 2012, le tribunal administratif de Strasbourg a notifié au maire de la Commune une convocation à témoin assisté dans le cadre d'une procédure juridique introduite par un ancien salarié de la collectivité, Mme Fabienne PETIT.

Puis, par envoi du 9 août 2012, Maître Henri-Paul STUCK a notifié au maire une demande préalable en indemnisation au nom de la même personne.

La Commune a saisi la compagnie d'assurances CIADE au titre de la garantie « protection juridique » qui prend en charge, dans la limite d'un plafond fixé par le contrat, les frais d'avocats exposés pour défendre les intérêts de la collectivité ou de ses représentants.

Le Maire ayant la possibilité d'opter pour le défenseur de son choix, c'est à Maître Martin MEYER, Avocat à Strasbourg, qu'a été confiée la mission d'assister le maire dans cette procédure.

Par délibération en date du 13 septembre 2012, le conseil municipal a autorisé le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif.

Le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté, par ordonnance rendue le 25 octobre 2012, la requête de première instance formée par Mme Fabienne PETIT à l'encontre de la décision du 27 juin 2012 portant radiation des cadres pour abandon de poste.

Suite à cette décision, Mme Fabienne PETIT a décidé de faire appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **autorise le maire à ester en justice auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy**
- **autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant**

**POINT 12 - Enquête publique rue de Hartmannswiller et rue des Bois****- Déclassement définitif des tronçons de voie publique soumis à enquête**

*Point présenté par Pierre BARMES*

Par délibération en date du 20 décembre 2012, le Conseil municipal a décidé d'engager une enquête publique de déclassement du chemin rural en prolongement de la rue du Hartmannswiller ainsi que du secteur du haut de la rue des bois.

L'enquête publique a eu lieu du 21 janvier au 12 février 2013 et Monsieur Jean-Marie SCHMIDT a été nommé commissaire enquêteur par arrêté municipal en date du 4 janvier 2013.

Lors de cette enquête, un registre a été ouvert et mis à disposition du public afin qu'il puisse émettre leurs observations.

**Vu** l'arrêté municipal du 4 janvier 2013

**Vu** l'avis d'ouverture d'enquête publiée dans le journal L'Alsace le 12 janvier 2013

**Vu** les conclusions du rapport d'enquête du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable au déclassement du domaine public du tronçon de chemin rural en prolongement de la rue de Hartmannswiller ainsi que d'une emprise publique de 1 are dans la partie supérieure de la rue des bois et son classement dans le domaine privé de la Commune.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **procéder au déclassement définitif des tronçons de voie publique soumis à l'enquête**
- **procéder aux travaux de bornage et d'arpentage**
- **autoriser le maire à signer tous les documents s'y rapportant**

**POINT 13 - Lot de chasse n°2 - Agrément d'un nouveau permissionnaire**

*Point présenté par Pierre TETTAMANZI*

Suite à la démission de M. Pascal MARTINOTY, permissionnaire, l'Association Cynégétique du Rembucher, locataire du lot n°2 de la chasse communale de Wattwiller, propose la candidature de M. Christian BASTARD comme nouvel associé et permissionnaire.

La demande a été soumise pour avis à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui a émis un avis favorable à cette nomination.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de M. Christian BASTARD comme nouveau permissionnaire du lot n° 2 et charge le maire des formalités nécessaires.

**POINT 14 - Cession de terrains à l'Etat sur le site de l'Hartmannswillerkopf - Validation de l'emprise définitive à céder**

Par délibération du 15 septembre 2011, le Conseil municipal a pris acte de la nouvelle surface indicative de terrains à céder à l'Etat sur le site du Hartmannswillerkopf s'élevant à 3 ha 53 a, et a confirmé sa décision de céder cette emprise à l'Etat à l'euro symbolique.

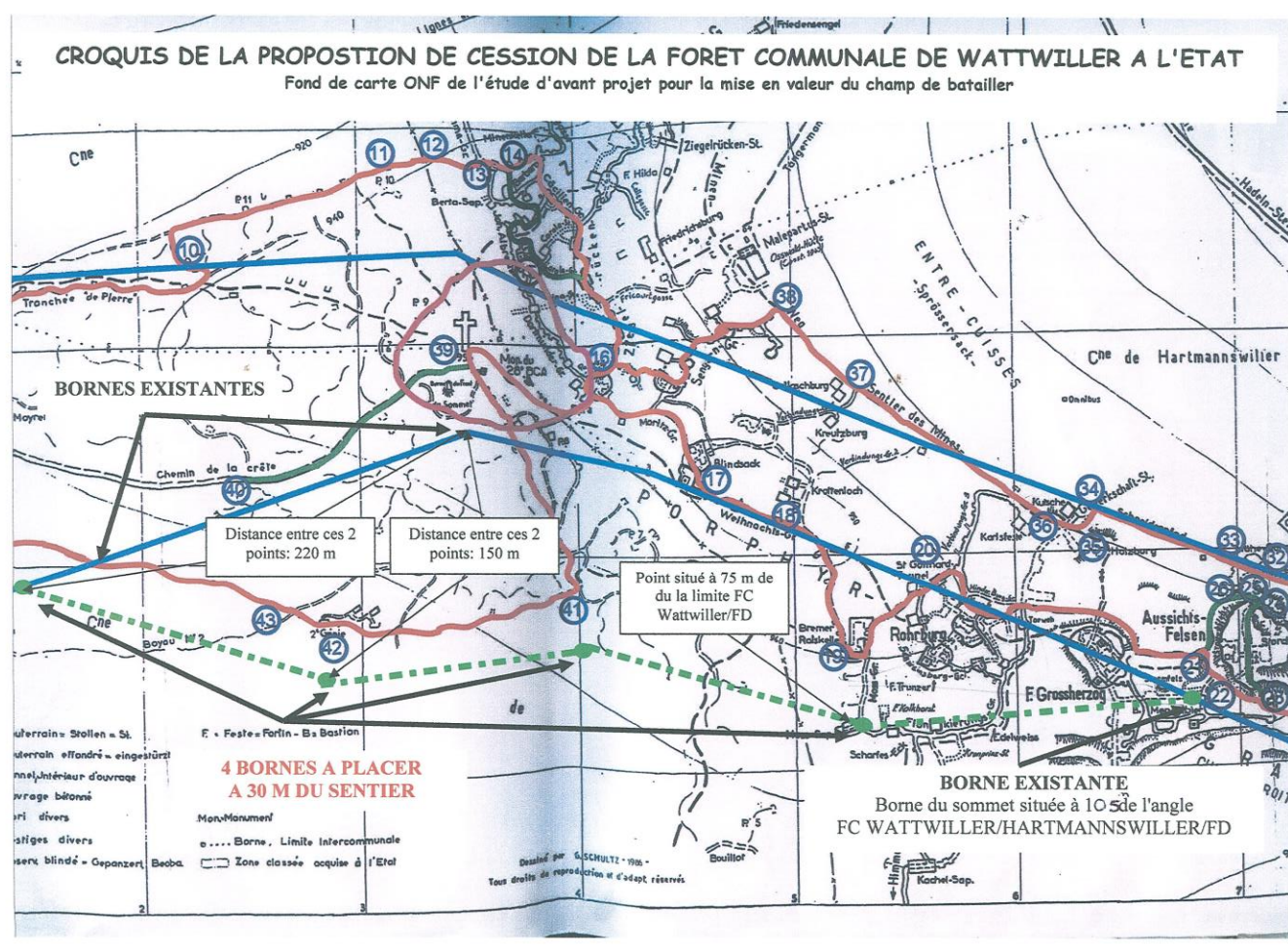
Par courrier en date du 22 novembre 2012, l'Office National des Forêts a proposé un nouveau projet de cession de terrain de la commune de Wattwiller vers l'Etat.

Ce nouveau projet devait être au plus près du tracé actuel du sentier scénographié afin de minimiser la surface à céder. La surface est estimée entre 3,5 ha et 4 ha (*selon croquis annexé*)

L'Office National des Forêts a lancé la consultation de plusieurs géomètres afin de procéder aux travaux de bornage et d'arpentage.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **prend acte de la nouvelle surface de terrains à céder à l'Etat**
- **rappelle que l'ensemble des coûts liés à cette cession, notamment les honoraires d'arpentage et les frais de transcription, sont à la charge de l'acquéreur.**



### **POINT 15 - Location logement 7, rue des Ecoles** *Point présenté par Noëlle TITTEL*

Le logement communal situé au 7, rue des Ecoles est vacant depuis la fin de l'été 2012. Depuis, quelques travaux d'amélioration de celui-ci ont été entrepris avant de le remettre en location.

Plusieurs candidatures ont été déposées en Mairie et il a été proposé en commissions réunies de retenir celle de Mme Mélanie WEISSENERGER qui pourra occuper les locaux à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain sur la base actuelle d'un loyer mensuel de 433,00 €, indexable annuellement selon les variations de l'indice de référence des loyers.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **donne son accord pour la location du logement situé 7, rue des Ecoles à Mme Mélanie WEISSENERGER, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, sur la base d'un loyer mensuel de départ de 433,00 €**
- **autorise le maire à signer le contrat de bail à intervenir avec Mme WEISSENERGER**

**POINT 16 - Soutien aux énergies renouvelables***Point présenté par Eric GIGNET***a) Adaptation de la délibération initiale**

Par délibération du 21 mars 2007, le Conseil municipal a décidé de soutenir le développement des énergies renouvelables par l'attribution d'une participation au coût de main d'œuvre d'installation d'équipements contribuant à la lutte contre la production de gaz à effets de serre.

Ces équipements comprennent notamment les chaudières à bois, les chauffe-eau solaire ou encore les panneaux photovoltaïques.

Cette participation est actuellement versée aux particuliers sur présentation de la notification d'attribution de la subvention régionale qui garantit la validation du dossier par les instances régionales.

Or depuis le début de l'année 2012, la Région Alsace a modifié son dispositif d'octroi de subventions et soutient les particuliers pour l'installation d'appareils de chauffages au bois. Les équipements financés auparavant par la Région Alsace ne le sont actuellement plus.

Ainsi, afin de pérenniser cette participation aux particuliers, il est proposé de retirer à la délibération du 21 mars 2007, le paragraphe suivant :

*« les participations communales seront attribuées aux bénéficiaires sur présentation de la notification d'attribution de la subvention régionale qui garantit la validation du dossier par les instances régionales »*

Tous les autres éléments de la délibération restent inchangés.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette modification.**

**b) Validation de dossiers en cours****Soutien aux énergies renouvelables : validation de dossiers en cours**

Dans le cadre de la participation communale instaurée par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 mars 2007 au titre du soutien aux énergies renouvelables pour l'installation de différents équipements reconnus à ce titre (eau chaude sanitaire solaire, production électrique par panneaux photovoltaïques, etc.), et suite à la décision du Conseil Municipal de ne plus conditionner la participation communale à l'attribution d'une subvention de la Région Alsace.

Sont proposées les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Adresse de la construction	Destination	Technologie	Date	Montant
MERKLEN Alain	3, rue de l'Eglise	Eau chaude sanitaire	Panneaux intégrés	01/03/13	450,-€
SALA Mario	7, rue du Borhof	Eau chaude sanitaire	Panneaux intégrés	31/12/12	450,-€
HUENTZ Jean-Pierre	16, rue du Molkenrain	Eau chaude sanitaire	Panneaux intégrés	23/07/12	450,-€

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le tableau d'attribution des subventions indiquées dans le tableau ci-dessus**
- **charge le maire de procéder au mandatement**

### **POINT 17 - Communications**

Le Maire donne connaissance des arrêtés pris en matière de circulation :

- **Le 7 février 2013** – Circulation rue de Guebwiller – Travaux de remplacement d'un poteau à incendie
- **Le 18 février 2013** – Circulation Chemin de la Forêt – Travaux de raccordement aux réseaux d'un particulier
- **Le 18 février 2013** – Circulation Rue de Guebwiller – Mise à niveau d'un tampon projeté
- **Le 4 mars 2013** – Circulation Rue de l'Eglise – Travaux de raccordement au réseau gaz d'un particulier
- **Le 5 mars 2013** – Circulation Rue du Cimetière – Travaux de rénovation du bâtiment 15, rue du Vieil Armand
- **Le 11 mars 2013** – Circulation Rue de la Première Armée – Travaux d'aménagement du carrefour ouest de la RD5III

Le Maire donne connaissance de l'arrêté pris dans le cadre des pouvoirs de police :

- **Le 15 mars 2013** – Eclairage public – Interruption de l'éclairage public de 24h à 6h du matin.

### **POINT 18 – Divers**

Claude BURGER informe l'Assemblée que l'opération « Haut-Rhin Propre » sera organisée à nouveau cette année à WATTWILLER le 6 avril 2013.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 23h00.